



Règlement d'intervention Programme LEADER du Doubs central 2023-2027

Construire un territoire attractif, résilient et solidaire



Le règlement d'intervention a pour objectif de définir les règles d'applications et de financement afin de respecter les principes de transparence et d'égalité de traitement des porteurs de projet.

Le présent règlement :

- Définit précisément les règles d'intervention financières applicables aux fiches-actions pour l'ensemble des opérations conventionnées des volets de l'intervention 77.05 « mise en œuvre des stratégies » et « coopération dans LEADER ».
- N'est pas une synthèse des fiches-actions de la convention qu'il ne fait que compléter. Il revient à chaque porteur d'opération de se reporter à la convention pour connaître le contenu détaillé de ces fiches.
- Entre en vigueur à partir de sa date d'approbation par le comité de programmation et s'applique aux dossiers qui seront déposés à partir de cette date sur la plateforme Europac ainsi qu'aux dossiers avec une lettre d'intention datée d'avant la disponibilité de la plateforme Europac.
- Est opposable au comité de programmation dans les différentes décisions qu'il est amené à prendre, dès qu'il est approuvé.
- Fixe un taux minimal d'autofinancement ou de financements privés de 20% pour tous les projets dont le coût d'opération est égal ou supérieur à 200 000€ HT au stade du dépôt de dossier, c'est-à-dire à la date de dépôt de la lettre d'intention ou du dossier dans Europac.
- Précise que les porteurs de projet peuvent déposer une demande d'aide pour des opérations récurrentes à la condition de déposer une demande d'aide différente pour chaque récurrence. Si l'opération a déjà été aidée une première fois, le comité de programmation pourra refuser une nouvelle demande au regard du bilan de l'opération précédente, de l'enveloppe financière FEADER restante ou de la note obtenue par le projet au regard de la grille de sélection.
- Précise que pour les opérations de fonctionnement, aucune durée limite n'est instaurée, à part celle imposée par la durée de la programmation.
- Précise que les salles de convivialité, la mise en accès et les parties accessibles aux usagers des bâtiments administratifs des collectivités entres autres sont éligibles à l'action « soutenir les projets dans les services publics, solidarité et action sociale » de la fiche-action 1 « développer une offre de services diversifiée, qualitative et accessible à tous » ; sont inéligibles à cette action les salles de réunion pour les instances décisionnelles des collectivités.
- Précise que pour les conditions d'amissibilité « si le projet met en œuvre des revêtements de sols en extérieur, la surface de l'emprise au sol de l'aménagement extérieur du projet devra être composé majoritairement de sols ou revêtements perméables » (fiche-action 1) et « pour les projets d'espaces de création de lien social en extérieur, la surface de l'emprise au sol de l'aménagement extérieur du projet devra être composé majoritairement de sols ou revêtements perméables » (fiche-action 3) :
 - La notion de projet s'entend comme le projet présenté dans la demande d'aide Leader.
 - Un sol « nu » ou de pleine terre est considéré comme perméable quel que soit sa composition

- La surface des chaussées¹ ne rentre pas dans le calcul du ratio surfaces perméables / surfaces imperméables et ne rentre pas dans la superficie de l'emprise au sol de l'aménagement extérieur du projet
 - Toutefois, la surface des chaussées faisant l'objet de travaux dans le cadre du projet présenté dans la demande d'aide Leader ne doit pas représenter la majorité des surfaces de l'emprise au sol du projet (chaussées comprises).
- Précise que la condition d'admissibilité « si le projet met en œuvre des revêtements de sols en extérieur, la surface de l'emprise au sol de l'aménagement extérieur du projet devra être composé majoritairement de sols ou revêtements perméables » (fiche-action 1) ne s'applique pas aux pistes et bandes cyclables, voies vertes, voies partagées et chaussée à voie centrale banalisée (chaussidou)².
 - Précise la liste des végétaux ne pouvant pas être mis en œuvre intentionnellement dans le programme LEADER 2023-2027 du Doubs central pour répondre à la condition d'admissibilité « pour les projets mettant en œuvre des végétaux, ceux-ci ne devront pas être classés comme ayant un pouvoir allergisant « fort » et ne pas être classé comme espèces envahissantes. Pour les deux cas, une liste sera établie et fournie par le GAL ». Cette liste se trouve en annexe du présent règlement.
 - Précise que dans cette condition d'admissibilité « envahissantes » signifie « invasives ».
 - Précise que pour toutes opérations un plafond de subvention FEADER de 160 000€ est instauré, sauf pour les opérations relevant de l'action « construction et rénovation de logement sous maîtrise d'ouvrage publique ou OQDP » de la fiche-action 2 « favoriser un habitat durable et fonctionnel adapté aux nouveaux besoins de la population » où le plafond de subvention FEADER est de 30 000€ par logement.
 - Précise la liste des centralités du Doubs central : Arcey, Autechaux, Baume les Dames, Belleherbe, Laissey, L'Isle-sur-le-Doubs, Pays de Clerval, Pouligney-Lusans, Rigney, Rougemont, Roulans, Sancey.

¹ partie de la route normalement utilisée pour la circulation des véhicules, article R110-2 du code de la route

² chaussée étroite sans marquage axial dont les lignes de rive sont rapprochées de son axe. Les véhicules motorisés circulent sur une voie centrale bidirectionnelle et les cyclistes sur la partie revêtue de l'accotement appelée rive, CEREMA

Annexe

Liste des végétaux ne pouvant pas être mis en œuvre intentionnellement dans le programme LEADER 2023-2027 du Doubs central

(condition d'amissibilité : « pour les projets mettant en œuvre des végétaux, ceux-ci ne devront pas être classés comme ayant un pouvoir allergisant « fort » et ne pas être classé comme espèces envahissantes. Pour les deux cas, une liste sera établie et fournie par le GAL »)

Plantes aquatiques et de bassins		
Nom latin	Nom commun	Cause
<i>Acorus calamus</i>	Acore odorant	Espèces exotiques invasives
<i>Azolla filiculoides</i>	Azolla commune	Espèces exotiques invasives
<i>Elodea canadensis</i>	Elodée du Canada	Espèces exotiques invasives
<i>Elodea nuttallii</i>	Elodée à feuilles étroites	Espèces exotiques invasives
<i>Ludwigia grandiflora</i>	Jussie, Ludwigie à grandes fleurs	Espèces exotiques invasives
<i>Ludwigia peploides</i>	Jussie, Ludwigie faux pourpier	Espèces exotiques invasives
<i>Myriophyllum aquaticum</i>	Myriophylle aquatique	Espèces exotiques invasives

Arbres et arbustes des rives et milieux humides		
Nom latin	Nom commun	Cause
<i>Acer negundo</i>	Erable negundo, érable à feuilles de frêne	Espèces exotiques invasives
<i>Alnus glutinosa</i>	Aulne glutineux	Fort pouvoir allergisant respiratoire
<i>Alnus incana</i>	Aulne blanc	Fort pouvoir allergisant respiratoire
<i>Amorpha fruticosa</i>	Faux indigo	Espèces exotiques invasives

Plantes des milieux humides		
Nom latin	Nom commun	Cause
<i>Bidens frondosa</i>	Bident à fruits noirs	Espèces exotiques invasives
<i>Cyperus esculentus, Cyperus eragrostis</i>	Souchet comestible	Espèces exotiques invasives
<i>Erythranthe moschata</i>	Mimule musquée	Espèces exotiques invasives
<i>Erythranthe xrobertsi, Erythranthe guttatus</i>	Mimule tâcheté	Espèces exotiques invasives
<i>Helianthus tuberosus, Helianthus xlaetiflorus</i>	Topinambour, artichaut de Jérusalem	Espèces exotiques invasives
<i>Heracleum mantegazzanum</i>	Berce de Mantegazzi, Berce du Caucase	Espèces exotiques invasives
<i>Impatiens glandulifera</i>	Impatiente glanduleuse, Impatiente de l'Himalaya	Espèces exotiques invasives
<i>Rudbeckia laciniata</i>	Rudbeckia lacinié	Espèces exotiques invasives
<i>Sarracenia purpurea</i>	Sarracénie pourpre	Espèces exotiques invasives
<i>Solidago gigantea</i>	Solidage géant	Espèces exotiques invasives

<i>Symphotrichium sp.</i>	Asters américains	Espèces exotiques invasives
<i>Veronica filiformis</i>	Véronique filiforme	Espèces exotiques invasives
<i>Xanthium orientale</i>	Lampourde d'Orient	Espèces exotiques invasives

Arbres et arbustes des terrains non humides		
Nom latin	Nom commun	Cause
<i>Ailanthus altissima</i>	Ailante	Espèces exotiques invasives
<i>Berberis aquifolia</i>	Mahonia à feuilles de houx	Espèces exotiques invasives
<i>Betula pendula</i>	Bouleau verruqueux, bouleau blanc	Fort pouvoir allergisant respiratoire
<i>Betula pubescens</i>	Bouleau pubescent	Fort pouvoir allergisant respiratoire
<i>Broussonetia papyrifera</i>	Mûrier à papier	Fort pouvoir allergisant respiratoire
<i>Buddleia davidii</i>	Buddléia de David, arbre aux papillons	Espèces exotiques invasives
<i>Carpinus betulus</i>	Charme	Fort pouvoir allergisant respiratoire
<i>Cornus sericea</i>	Cornouiller soyeux	Espèces exotiques invasives
<i>Corylus avellana</i>	Noisetier commun	Fort pouvoir allergisant respiratoire
<i>Corylus colurna</i>	Noisetier de Byzance	Fort pouvoir allergisant respiratoire
<i>Cotoneaster divaricatus</i>	Cotonéaster divariqué	Espèces exotiques invasives
<i>Cotoneaster franchetii</i>	Cotonéaster de Franchet	Espèces exotiques invasives
<i>Cotoneaster horizontalis</i>	Cotonéaster horizontal	Espèces exotiques invasives
<i>Cotoneaster salicifolius</i>	Cotonéaster à feuilles de saule	Espèces exotiques invasives
<i>Cryptomeria japonica</i>	Cèdre du Japon	Fort pouvoir allergisant respiratoire
<i>Cupressus Arizonica</i>	Cyprès d'Arizona	Fort pouvoir allergisant respiratoire
<i>Cupressus sempervirens</i>	Cyprès commun	Fort pouvoir allergisant respiratoire
<i>Fraxinus angustifolia</i>	Frêne à feuilles étroites, frêne oxyphyllé	Fort pouvoir allergisant respiratoire
<i>Fraxinus excelsior</i>	Frêne commun, frêne élevé	Fort pouvoir allergisant respiratoire
<i>Fraxinus ornus</i>	Frêne à fleurs, Orne	Fort pouvoir allergisant respiratoire
<i>Juniperus oxycedrus</i>	Cades	Fort pouvoir allergisant respiratoire
<i>Olea europaea L. subsp. europaea</i>	Oliviers	Fort pouvoir allergisant respiratoire
<i>Phytolacca americana, Phytolacca acinosa</i>	Raisin d'Amérique	Espèces exotiques invasives
<i>Pinus nigra</i>	Pin noir d'Autriche	Espèces exotiques invasives
<i>Prunus laurocerasus</i>	Laurier-cerise	Espèces exotiques invasives
<i>Prunus serotina</i>	Cerisier tardif	Espèces exotiques invasives
<i>Pterocarya fraxinifolia</i>	Noyer du Caucase	Espèces exotiques invasives
<i>Quercus rubra</i>	Chêne rouge	Espèces exotiques invasives

<i>Rhus typhina</i>	Sumac amarante, vinaigrier	Espèces exotiques invasives
<i>Robinia pseudacacia</i>	Robinier faux acacia	Espèces exotiques invasives
<i>Rubus armeniacus</i>	Ronce des jardins	Espèces exotiques invasives
<i>Spiraea alba</i>	Spirée blanche	Espèces exotiques invasives
<i>Spiraea chamaedryfolia</i>	Spirée à feuille de Petit-Chêne	Espèces exotiques invasives
<i>Spiraea douglasii</i>	Spirée de Douglas	Espèces exotiques invasives
<i>Spiraea japonica</i>	Spirée du Japon	Espèces exotiques invasives
<i>Spiraea sp.</i>	Spirées exotiques en général	Espèces exotiques invasives
<i>Spiraea x billiardii</i>	Spirée de Billiard	Espèces exotiques invasives

Herbacées des terrains non humides		
Nom latin	Nom commun	Cause
<i>Ambrosia artemisiifolia</i>	Ambrosie annuelle	Espèces exotiques invasives
<i>Artemisia verlotiorum</i>	Armoise des frères Verlot	Espèces exotiques invasives
<i>Asclepias syriaca</i>	Herbe à la ouate, herbe aux perruches	Espèces exotiques invasives
<i>Galega officinalis</i>	Galéga, sainfoin d'Espagne	Espèces exotiques invasives
<i>Impatiens parviflora</i>	Impatiente à petites fleurs	Espèces exotiques invasives
<i>Panicum capillare</i>	Millet capillaire	Espèces exotiques invasives
<i>Panicum dichotomiflorum</i>	Millet des rizières	Espèces exotiques invasives
<i>Panicum milliaceum</i>	Mil d'Inde	Espèces exotiques invasives
<i>Parthenocissus inserta</i>	Vigne-vierge	Espèces exotiques invasives
<i>Parthenocissus quinquefolia</i>	Vigne-vierge	Espèces exotiques invasives
<i>Reynoutria japonica</i>	Renouée du Japon	Espèces exotiques invasives
<i>Reynoutria sachalinensis</i>	Renouée de Sakhaline	Espèces exotiques invasives
<i>Reynoutria xbohemica</i>	Renouée de Bohême	Espèces exotiques invasives
<i>Rumex thyrisiflorus</i>	Oseille à oreillettes	Espèces exotiques invasives
<i>Senecio inaequidens</i>	Séneçon de Mazamet	Espèces exotiques invasives
<i>Solidago canadensis</i>	Gerbe-d'or	Espèces exotiques invasives
<i>Sporobolus indicus</i>	Sporobole tenace	Espèces exotiques invasives
<i>Sporobolus vaginiflorus</i>	Sporobole engainé	Espèces exotiques invasives

Graminées ornementales		
Nom latin	Nom commun	Cause
<i>Arrhenatherum elatius</i>	Fromental élevé	Fort pouvoir allergisant respiratoire
<i>Deschampsia cespitosa</i>	Canche cespiteuse	Fort pouvoir allergisant respiratoire
<i>Festuca</i>	Fétuque	Fort pouvoir allergisant respiratoire
<i>Phalaris arundinacea</i>	Baldingère	Fort pouvoir allergisant respiratoire